Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 129 (1984)
Heft: 2

Artikel: L'air de Paris
Autor: Chouet, Jean-François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348589

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'air de Paris

par le major EMG Jean-François Chouet

Chacun sait que la stratégie de la France — ce que nous appellerions sa politique de sécurité — repose, depuis que le général de Gaulle l'a voulu ainsi, sur la dissuasion nucléaire. Et sur elle seule.

Schématiquement, la thèse française consiste à dire que, pour éviter un conflit «majeur» (terme fort prisé chez nos voisins et par lequel il faut entendre ici un conflit qui menace la France elle-même d'une invasion type 1940, avec ou sans emploi de l'arme nucléaire), il suffit d'être en mesure de frapper l'adversaire avec l'arme nucléaire stratégique. Le sachant, celui-ci devrait, en bonne logique, s'abstenir de menacer de façon significative le sanctuaire français. Au cas où il aurait quelque peine à saisir le sérieux de la menace qui pèse sur lui, l'arme nucléaire tactique pourrait être engagée comme ultime et solennel avertissement.

Partant de là, la défense française ne comprend, au niveau classique, que les forces nécessaires pour supporter un premier choc et pour intervenir dans les départements et territoires d'outre-mer ou venir en aide à des alliés, OTAN y compris.

Ainsi une protection civile, au sens où l'entend la Suisse par exemple, n'a non seulement ni place ni raison d'être, mais pourrait même se révéler dangereuse dans la mesure où, révélant que la dissuasion nucléaire n'a pas joué, ou pourrait ne pas jouer, elle mettrait en doute la crédibilité de celle-ci. En septembre 1980 encore, le premier ministre Raymond Barre ne déclarait-il pas devant l'Institut des hautes études de Défense nationale: «La véritable protection contre les bombardements atomiques réside dans la force (nucléaire, réd.) de dissuasion.»

Mais déjà, le vent tournait.

Dans le même temps en effet, la nécessité de protéger les populations civiles est une idée qui fait son chemin. A l'initiative de M. Pierre Billotte, ancien ministre de la Défense, est fondé un «Haut comité pour la Défense civile» aujourd'hui présidé par M. Maurice Schumann. La «classe militaire» française appuie cette initiative dont la justification a été ainsi résumée par le général Lacaze, chef d'état-major des armées: «Dans le cas d'une crise majeure sous chantage nucléaire, les mesures préalables de protection signifieraient à l'adversaire notre détermination de recourir aux représailles massives, renforçant ainsi la crédibilité psychologique de la dissuasion.»

Autrement dit, la réflexion est inversée: loin de signifier que la dissuasion nucléaire a échoué, l'exis-

tence de la protection civile créerait les conditions favorables à son efficacité dans la mesure où la France hésiterait moins à se servir de cette arme suprême puisqu'elle saurait sa propre population protégée contre ses effets. Et on ajoutera que, pour de larges milieux français — et singulièrement dans les grandes agglomérations —, l'absence de protection est ressentie avec une certaine inquiétude. Tout récemment encore, un grand quotidien parisien consacrait à ce sujet deux pleines pages faisant le point de la situation en France et enquêtant sur les réalisations suisses et suédoises.

Si elle entend rattraper le retard pris sur ces pays, la France devra consacrer à l'opération quelque dix à douze milliards par an pendant une dizaine d'années. Reste à savoir si la volonté politique d'entreprendre la mise sur pied d'une telle protection civile existe. Les personnels pouvant être affectés à de telles tâches aussi, si l'on veut bien considérer que, dans le cadre du service national, seul un jeune sur deux est incorporé dans l'armée.

Le consensus, en tout cas, est indéniable. Le gouvernement, une fois n'est pas coutume, peut en la matière prendre appui sur une majorité d'autant plus large qu'en l'occurrence, elle transcende le funeste clivage gauche-droite.

J.-F. C.

Passage du témoin

Lors d'une réception donnée le 5 janvier au Cercle des officiers de St-Augustin, le divisionnaire Bernard de Chastonay a pris congé des personnalités militaires françaises et étrangères avec lesquelles il avait, six années durant, collaboré à Paris. Ayant quitté ses fonctions le 31 décembre, il a présenté son successeur, le divisionnaire René Planche.

Accompagnés de leurs épouses, les deux officiers généraux suisses ont notamment reçu le chef d'état-major des armées qui honorait la réception de sa présence. (C)